

**FEDERATION FRANCAISE DE JUDO**  
**JUJITSU KENDO ET DES DISCIPLINES ASSOCIEES (F.F.J.D.A.)**

Fédération sportive reconnue d'utilité publique

Siège social : 21-25 avenue de la Porte de Châtillon  
75014 PARIS

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**SUR LES COMPTES ANNUELS**

*Exercice clos le 31 décembre 2024*

**ALBOUY  
ASSOCIES  
AUDIT**

Résidence Les Jacobins  
9 Rue Camille Dousl  
12000 Rodez

Adresse postale :  
B.P. 303 – 12003 RODEZ CEDEX  
Tél. 05 65 77 11 00  
Fax. 05 65 77 11 11

SARL au capital de 12 000 EUROS  
RCS Rodez 800 538 951  
N°TVA : FR 73 800 538 951

Inscrite à la Compagnie  
des Commissaires aux Comptes  
Région de Montpellier

**WWW.ALBOUY-CONSULT.FR**



**FEDERATION FRANCAISE DE JUDO  
JUJITSU KENDO ET DES DISCIPLINES ASSOCIEES (F.F.J.D.A.)**

Fédération sportive reconnue d'utilité publique  
Siège social : 21-25 avenue de la Porte de Châtillon  
75014 PARIS

-o0o-

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**

*Exercice clos le 31 décembre 2024*

A l'assemblée générale de l'association FEDERATION FRANÇAISE DE JUDO JUJITSU KENDO ET DES DISCIPLINES ASSOCIEES,

**OPINION**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association FEDERATION FRANÇAISE DE JUDO JUJITSU KENDO ET DES DISCIPLINES ASSOCIEES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

**ALBOUY  
ASSOCIES  
AUDIT**

Résidence Les Jacobins  
9 Rue Camille Dousl  
12000 Rodez

Adresse postale :  
B.P. 303 - 12003 RODEZ CEDEX  
Tél. 05 65 77 11 00  
Fax. 05 65 77 11 11

SARL au capital de 12 000 EUROS  
RCS Rodez 800 538 951  
N°TVA : FR 73 800 538 951

Inscrite à la Compagnie  
des Commissaires aux Comptes  
Région de Montpellier

**WWW.ALBOUY-CONSULT.FR**



**FONDEMENT DE L'OPINION**

***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous avons estimé que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

### **OBSERVATION**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note de l'annexe page 9 concernant l'application par anticipation du règlement ANC 2022-06 sur le nouveau plan comptable.

### **JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

- le caractère approprié des principes comptables appliqués et notamment la comptabilisation de la subvention d'investissement,
- le caractère raisonnable des estimations significatives retenues,
- la présentation d'ensemble des comptes annuels.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La Fédération comptabilise la subvention d'investissement octroyée par l'Agence Nationale du Sport dans le cadre du programme des « 1000 Dojos » selon les modalités décrites dans la note en page 12 de l'annexe.

Nous avons procédé à l'appréciation de l'approche retenue par la Fédération sur ce point décrit en page 12 de l'annexe, sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de cette approche.

### **ALBOUY ASSOCIES AUDIT**

Résidence Les Jacobins  
9 Rue Camille Dousl  
12000 Rodez

Adresse postale :  
B.P. 303 - 12003 RODEZ CEDEX  
Tél. 05 65 77 11 00  
Fax. 05 65 77 11 11

SARL au capital de 12 000 EUROS  
RCS Rodez 800 538 951  
N°TVA : FR 73 800 538 951

Inscrite à la Compagnie  
des Commissaires aux Comptes  
Région de Montpellier

**WWW.ALBOUY-CONSULT.FR**



### **VERIFICATIONS SPECIFIQUES**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'organe délibérant.

## **RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## **RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

### **ALBOUY ASSOCIES AUDIT**

Résidence Les Jacobins  
9 Rue Camille Douls  
12000 Rodez

Adresse postale :  
B.P. 303 - 12003 RODEZ CEDEX  
Tél. 05 65 77 11 00  
Fax. 05 65 77 11 11

SARL au capital de 12 000 EUROS  
RCS Rodez 800 538 951  
N°TVA : FR 73 800 538 951

Inscrite à la Compagnie  
des Commissaires aux Comptes  
Région de Montpellier

**WWW.ALBOUY-CONSULT.FR**

Fait à RODEZ, le 28 mars 2025

**SARL ALBOUY ASSOCIES AUDIT**  
**Stéphane ALBOUY**



## **Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes**

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

**ALBOUY  
ASSOCIES  
AUDIT**

Résidence Les Jacobins  
9 Rue Camille Douls  
12000 Rodez

Adresse postale :  
B.P. 303 - 12003 RODEZ CEDEX  
Tél. 05 65 77 11 00  
Fax. 05 65 77 11 11

SARL au capital de 12 000 EUROS  
RCS Rodez 800 538 951  
N°TVA : FR 73 800 538 951

Inscrite à la Compagnie  
des Commissaires aux Comptes  
Région de Montpellier

**WWW.ALBOUY-CONSULT.FR**



# YZICO

conseil & expertise



**ASS FRANCE JUDO  
21/25 Avenue de la Porte Châtillon  
75014 PARIS**

**Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024**

YZICO Nancy Technopole de Nancy Brabois 2 allée d'Evry - CS 60132 - 54600 Villers-les-Nancy Cedex

Tél. 03 83 67 69 00 - Courriel : [nancy@yzico.fr](mailto:nancy@yzico.fr) - Site Internet : [www.yzico.fr](http://www.yzico.fr)

SAS au capital de 17 517 000,00 € - inscrite au Conseil Régional de l'Ordre des Experts-Comptables du Grand Est et de l'Ile-de-France.

Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes Est - SIREN N°790 659 098 RCS Nancy - TVA intracommunautaire FR 28 790 659 098

**COMPTES ANNUELS**

**2024**

Comptes annuels

## Bilan

	<b>Brut</b>	<b>Amortissements Dépréciations</b>	<b>Net au 31/12/24</b>	<b>Net au 31/12/23</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Concessions, brevets et droits assimilés	2 555 384	2 273 822	281 562	428 016
Autres immob. incorporelles / Avances et <b>Immobilisations corporelles</b>	166 230		166 230	54 348
Constructions	4 133 728	1 053 865	3 079 863	3 084 320
Installations techniques, matériel et outilla	2 370 152	1 453 286	916 866	763 685
Autres immobilisations corporelles	11 849 859	2 745 814	9 104 045	3 316 533
Immob. en cours / Avances et accomptes	4 263 114		4 263 114	2 015 094
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	26 455	1 159	25 296	25 296
Prêts	5 000		5 000	10 000
Autres immobilisations financières	10 167 995	6 957 050	3 210 945	3 226 339
<b>Total I</b>	<b>35 537 916</b>	<b>14 484 995</b>	<b>21 052 921</b>	<b>12 923 631</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
Stocks				
Marchandises	933 285	11 432	921 853	771 726
Créances				
Usagers et comptes rattachés	1 345 471		1 345 471	1 299 808
Autres créances	7 520 211	4 800	7 515 411	4 575 613
Divers				
Valeurs mobilières de placement	2 823 686		2 823 686	9 291 120
Disponibilités	6 924 260		6 924 260	5 476 964
Charges constatées d'avance	952 446		952 446	2 409 404
<b>Total II</b>	<b>20 499 359</b>	<b>16 232</b>	<b>20 483 127</b>	<b>23 824 635</b>
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	<b>56 037 275</b>	<b>14 501 226</b>	<b>41 536 048</b>	<b>36 748 266</b>

**Bilan**

	Net au 31/12/24	Net au 31/12/23
<b>FONDS PROPRES</b>		
<b>Fonds propres sans droit de reprise</b>	<b>1 871 024</b>	<b>1 871 024</b>
Première situation nette établie	1 871 024	1 871 024
<b>Fonds propres avec droit de reprise</b>		
<b>Réserves</b>	<b>4 338 737</b>	<b>4 338 737</b>
Réserves pour projet de l'entité	4 338 737	4 338 737
Report à nouveau	-3 656 856	-4 137 370
<b>Excédent ou déficit de l'exercice</b>	<b>1 294</b>	<b>480 514</b>
<b>Situation nette (sous-total)</b>	<b>2 554 199</b>	<b>2 552 905</b>
Subventions d'investissement	10 981 017	4 731 802
<b>Total I</b>	<b>13 535 216</b>	<b>7 284 707</b>
<b>FONDS REPORTES ET DEDIES</b>		
Fonds dédiés	31 539	52 123
<b>Total II</b>	<b>31 539</b>	<b>52 123</b>
<b>PROVISIONS</b>		
Provisions pour risques	2 456 243	2 501 507
Provisions pour charges	265 726	309 250
<b>Total III</b>	<b>2 721 969</b>	<b>2 810 757</b>
<b>DETTES</b>		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts	4 060 356	5 978 122
Découverts et concours bancaires	1 883	3 018
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	4 062 239	5 981 140
Emprunts et dettes financières diverses	6 900	4 900
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		9 398
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 994 345	4 216 550
Dettes fiscales et sociales	1 676 198	1 625 300
Autres dettes	1 359 632	1 017 007
Produits constatés d'avance	15 148 011	13 746 384
<b>Total IV</b>	<b>25 247 324</b>	<b>26 600 679</b>
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	<b>41 536 048</b>	<b>36 748 266</b>

## Compte de fonctionnement

	du 01/01/24 au 31/12/24 12 mois	%	du 01/01/23 au 31/12/23 12 mois	%	Variation absolue (montant)
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>					
Cotisations	22 910 152	55,29	21 214 746	54,33	1 695 406
<b>Ventes de biens et de services</b>	<b>11 274 107</b>		<b>10 921 668</b>		<b>352 439</b>
Ventes de biens	538 017	1,30	562 678	1,44	-24 661
Ventes de prestations services	10 736 090	25,91	10 358 990	26,53	377 100
<b>Produits de tiers financeurs</b>	<b>7 292 291</b>		<b>7 051 761</b>		<b>240 529</b>
Concours publics et subventions d'exploita	7 099 870	17,13	6 791 007	17,39	308 863
Ressources liées à la générosité du public	155 654	0,38	118 798	0,30	36 856
Contributions financières	36 766	0,09	141 956	0,36	-105 190
Repr. / amort., dépréc., prov. et transferts	268 228	0,65	380 051	0,97	-111 824
Utilisation des fonds dédiés	20 584	0,05			20 584
Autres produits	451 087	1,09	23 416	0,06	427 670
<b>Total I</b>	<b>42 216 448</b>	<b>101,87</b>	<b>39 591 643</b>	<b>101,40</b>	<b>2 624 806</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>					
Achats de marchandises	402 522	0,97	772 423	1,98	-369 901
Variations de stock	-150 127	-0,36	-235 093	-0,60	84 966
Autres achats et charges externes	20 580 327	49,66	19 490 372	49,92	1 089 955
Aides financières	9 037 810	21,81	7 909 955	20,26	1 127 854
Impôts, taxes et versements assimilés	430 238	1,04	474 672	1,22	-44 433
Salaires et traitements	6 550 906	15,81	6 390 489	16,37	160 417
Charges sociales	2 601 098	6,28	2 594 019	6,64	7 079
Dotations aux amortissements et aux dépr	2 101 713	5,07	1 029 718	2,64	1 071 995
Dotations aux provisions			44 226	0,11	-44 226
Reports en fonds dédiés			52 123	0,13	-52 123
Autres charges	748 383	1,81	730 389	1,87	17 994
<b>Total II</b>	<b>42 302 870</b>	<b>102,08</b>	<b>39 253 294</b>	<b>100,53</b>	<b>3 049 576</b>
<b>1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>	<b>-86 421</b>	<b>-0,21</b>	<b>338 349</b>	<b>0,87</b>	<b>-424 770</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>					
De participation	17 567	0,04	19 519	0,05	-1 952
Autres intérêts et produits assimilées	183 316	0,44	194 711	0,50	-11 396
Déficiences positives de change	1 651				1 651
<b>Total III</b>	<b>202 534</b>	<b>0,49</b>	<b>214 230</b>	<b>0,55</b>	<b>-11 696</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>					
Dotations aux amort., aux dépréciations et	16 894	0,04	221 897	0,57	-205 003
Intérêts et charges assimilées	73 077	0,18	82 548	0,21	-9 471
Déficiences négatives de change	6 826	0,02	16 842	0,04	-10 016
<b>Total IV</b>	<b>96 796</b>	<b>0,23</b>	<b>321 286</b>	<b>0,82</b>	<b>-224 490</b>
<b>2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)</b>	<b>105 737</b>	<b>0,26</b>	<b>-107 056</b>	<b>-0,27</b>	<b>212 794</b>
<b>3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II)</b>	<b>19 316</b>	<b>0,05</b>	<b>231 292</b>	<b>0,59</b>	<b>-211 976</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>					
Sur opérations de gestion			2 257	0,01	-2 257
Reprises provisions, dép., et transferts de			325 923	0,83	-325 923
<b>Total V</b>			<b>328 181</b>	<b>0,84</b>	<b>-328 181</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>					
Sur opérations de gestion			66 683	0,17	-66 683
<b>Total VI</b>			<b>66 683</b>	<b>0,17</b>	<b>-66 683</b>

## Compte de fonctionnement

	du 01/01/24 au 31/12/24 12 mois	%	du 01/01/23 au 31/12/23 12 mois	%	Variation absolue (montant)
<b>4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)</b>			<b>261 498</b>	<b>0,67</b>	<b>-261 498</b>
Impôts sur les bénéfices (VIII)	18 022	0,04	12 276	0,03	5 745
<b>Total des produits (I + III + V)</b>	<b>42 418 982</b>	<b>102,36</b>	<b>40 134 053</b>	<b>102,79</b>	<b>2 284 929</b>
<b>Total des charges ((II + IV + VI + VII + VI)</b>	<b>42 417 688</b>	<b>102,36</b>	<b>39 653 539</b>	<b>101,56</b>	<b>2 764 148</b>
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>1 294</b>		<b>480 514</b>	<b>1,23</b>	<b>-479 219</b>
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NA</b>					
<b>TOTAL</b>					
<b>CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLO</b>					
<b>TOTAL</b>					

# **COMPTES ANNUELS**

**2024**

Annexe

## Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : FRANCE JUDO

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2024, dont le total est de 41 536 048 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 1 294 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 07/03/2025 par les dirigeants de l'association.

### Description de l'objet social, des activités ou missions sociales réalisées et des moyens mis en oeuvre

L'objet social de l'entité :

L'association est déclarée d'utilité publique par le décret du 2 août 1991. Elle a reçu par arrêté du ministre chargé des sports, les délégations liées à ses activités et qui sont prévues par les dispositions législatives régissant l'organisation et la promotion des activités physiques et sportives.

La nature et le périmètre des activités ou missions sociales réalisées :

Regrouper les associations dans lesquelles sont pratiqués le judo et les disciplines associées.

Organiser, développer la pratique, l'enseignement et la promotion du judo

Les ressources :

Les ressources dont disposent l'association correspondent aux produits des licences, aux subventions et aux contributions des partenaires.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

### Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2024 ont été établis en conformité avec le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2018-01 du 20 avril 2018 modifiant le règlement n°2014-03 du 5 juin 2014, sous réserve des dispositions particulières figurant dans le règlement ANC n°2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Le règlement ANC 2018-06 a été modifié par le règlement ANC 2020-08 du 4 décembre 2020.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

## Règles et méthodes comptables

### Remarque concernant l'application du nouveau plan comptable :

Conformément à la possibilité apportée par le Règlement ANC 2022-06, France Judo a fait le choix d'appliquer par anticipation les dispositions relatives au nouveau plan comptable. Ces dispositions intègrent notamment :

- La refonte du résultat exceptionnel, avec des opérations désormais considérées comme relevant de l'exploitation
- La suppression des comptes de transferts de charges, pour y substituer une minoration des charges ayant fait l'objet d'une refacturation

L'impact de forme porte essentiellement sur le traitement des reprises sur subventions d'investissement, désormais reclassées en subventions d'exploitation. Pour rappel, sur l'exercice clos au 31 décembre 2023, ces sommes représentaient 239 654 euros, alors classées en résultat exceptionnel

### Autes remarques :

#### 1. Les licences :

- 8/12èmes des produits de licences de la saison sportive 2023/2024, enregistrés au 31/12/2023, ont été affectés à l'exercice 2024, complétés par les 36 228 licences enregistrées entre le 01/01/2024 et le 31/08/2024, soit un montant global de 15 678 092 € représentant l'équivalent de 382 899 licences. - 4/12èmes des produits de licences de la saison sportive 2024/2025, enregistrés au 31/12/2024, ont été affectés à l'exercice pour un montant de 7 231 691 €, soit l'équivalent de 176 642 licences. Les 8/12èmes restants ont été enregistrés en Produits Constatés d'Avance pour un montant de 14 463 382 € soit l'équivalent de 353 283 licences, et seront rattachés à l'exercice 2025.

#### 2. Les achats :

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achats, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charges correspondant à leur nature.

#### 3. Les écarts de conversion :

Les écarts de conversion, calculés à partir des soldes de chacun des comptes clients ou fournisseurs, n'ont pas été constatés, compte tenu du caractère marginal et non significatif des créances et dettes en monnaie étrangère.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

## Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

## Règles et méthodes comptables

### Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- \* Constructions : 10 à 50 ans
- \* Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- \* Installations techniques : 5 à 10 ans
- \* Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- \* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- \* Matériel de transport : 4 à 5 ans
- \* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- \* Matériel informatique : 3 ans
- \* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine. L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

### Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Sont principalement concernés :

- Les articles de la boutique
- Les passeports
- Les médailles
- Les diplômes
- Les écussons
- Les promos : clubs et kits animations
- Les fournitures sportives.

Si la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, la différence est constatée par le biais d'une provision.

### Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

## Règles et méthodes comptables

### Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

### Engagement de retraite

La convention collective de l'association prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants ont été comptabilisés intégralement sous la forme d'une provision.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 3,88 %
- Taux de croissance des salaires : 1 %
- Age de départ à la retraite : 64 ans
- Taux de rotation du personnel : 2 %
- Table de taux de mortalité : INSEE 2018-2020

Le taux moyen de charges patronales est de 48,00%, tous statuts confondus.

Concernant le taux d'actualisation de 3,88%, nous vous informons que l'indice iBoxx Euro Corporate AA 10+, qui fait partie des indicateurs communément employés pour le calcul en normes internationales, est de 3,38% au 31/12/2024.

## Faits caractéristiques

### **Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable**

---

Remarque concernant les 1000 Dojos :

L'Agence Nationale du Sport (ANS) a octroyé une « subvention d'investissement » d'un montant plafonné à 17 688 306€, dans le cadre du programme des dojos solidaires, opération « 1 000 Dojos ».

A la clôture de l'exercice, le programme « 1 000 Dojos » est en cours de réalisation.

Pour la comptabilisation de cette subvention d'investissement, qui comporte plusieurs « volets », il a été décidé de ne retenir que les « Dojos » achevés et en cours de réalisation, soit une subvention d'investissement à hauteur de 11 666 000 € (respectivement 8 416 238 € et 3 249 762 €) pour un montant d'investissement de 14 646 960 € (respectivement 10 411 729 € en immobilisations et 4 235 232 € en immobilisations en cours).

Le montant définitif de la subvention d'investissement est subordonné aux aménagements et au nombre de Dojos qui seront réalisés à la fin du programme « 1 000 Dojos ».

## Notes sur le bilan

### Actif immobilisé

#### Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>2 566 241</b>	<b>159 921</b>	<b>4 548</b>	<b>2 721 614</b>
- Terrains				
- Constructions sur sol propre	3 229 356			3 229 356
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	746 105	158 266		904 372
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	2 049 807	329 640	9 296	2 370 152
- Installations générales, agencements aménagements divers	3 189 232	7 359 913	81 844	10 467 301
- Matériel de transport	22 417			22 417
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	1 268 816	142 852	51 526	1 360 142
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours	2 015 094	2 248 019		4 263 114
- Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>12 520 829</b>	<b>10 238 689</b>	<b>142 666</b>	<b>22 616 852</b>
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	26 455			26 455
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	10 176 495	1 500	5 000	10 172 995
<b>Immobilisations financières</b>	<b>10 202 949</b>	<b>1 500</b>	<b>5 000</b>	<b>10 199 449</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>25 290 019</b>	<b>10 400 110</b>	<b>152 214</b>	<b>35 537 916</b>

Remarque : Les diminutions peuvent inclure des reclassements entre comptes d'immobilisations.

## Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
<b>Ventilation des augmentations</b>				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	159 921	10 238 689	1 500	10 400 110
Apports				
Créations				
Réévaluations				
<b>Augmentations de l'exercice</b>	<b>270 405</b>	<b>10 238 689</b>	<b>1 500</b>	<b>10 510 594</b>
<b>Ventilation des diminutions</b>				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions	4 548	142 666	5 000	152 214
Scissions				
Mises hors service				
<b>Diminutions de l'exercice</b>	<b>4 548</b>	<b>142 666</b>	<b>5 000</b>	<b>262 698</b>

## Notes sur le bilan

### Immobilisations financières

#### Liste des filiales et participations

Tableau réalisé en Kilo-euros

- (1) Capital - (2) Capitaux propres autres que le capital - (3) Quote-part du capital détenue (en pourcentage)
- (4) Valeur comptable brute des titres détenus - (5) Valeur comptable nette des titres détenus
- (6) Prêts et avances consentis par l'entreprise et non encore remboursés - (7) Montants des cautions et avals donnés par l'entreprise
- (8) Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé - (9) Résultat du dernier exercice clos
- (10) Dividendes encaissés par l'entreprise au cours de l'exercice

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)
<b>A. RENSEIGNEMENTS DETAIL SUR CHAQUE TITRE</b>										
- Filiales (détenues à + 50 %)										
SCI INSTITUT DU JUDO	2	-9 133	76,00	1		10		669	-22	
- Participations (détenues entre 10 et 50% )										
SARL SVIF	130	300	19,52	25	25			721	90	18
<b>B. RENSEIGNEMENTS GLOBA SUR LES AUTRES TITRES</b>										
- Autres filiales françaises										
- Autres filiales étrangères										
- Autres participations françaises										
- Autres participations étrangère										

Remarque : pour la SARL SVIF les chiffres sont ceux de l'exercice 2023.

## Notes sur le bilan

### Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>2 083 877</b>	<b>189 945</b>		<b>2 273 822</b>
- Terrains				
- Constructions sur sol propre	494 511	86 589		581 100
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	396 630	76 135		472 765
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 286 123	167 163		1 453 286
- Installations générales, agencements aménagements divers	222 544	1 409 867		1 632 411
- Matériel de transport	1 740	4 364		6 104
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	939 648	167 651		1 107 299
- Emballages récupérables et divers				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>3 341 196</b>	<b>1 911 768</b>		<b>5 252 964</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>5 425 073</b>	<b>2 101 713</b>		<b>7 526 786</b>

## Notes sur le bilan

### Actif circulant

#### Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 19 991 123 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>			
Créances rattachées à des participations	5 000		5 000
Prêts			
Autres	10 167 995		10 167 995
<b>Créances de l'actif circulant :</b>			
Créances Clients et Comptes rattachés	1 345 471	1 345 471	
Autres	7 520 211	7 520 211	
Charges constatées d'avance	952 446	952 446	
<b>Total</b>	<b>19 991 123</b>	<b>9 818 128</b>	<b>10 172 995</b>
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice	5 000		

#### Produits à recevoir

	Montant
Clients FAE	861 701
Fourn. avances & acomptes	102 388
Fournisseurs AAO	46 833
Produits ? recevoir	170 409
Int?r?ts ? recevoir	25 555
<b>Total</b>	<b>1 206 886</b>

## Notes sur le bilan

### Dépréciation des actifs

Les flux s'analysent comme suit :

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	6 941 314	16 894		6 958 208
Stocks	11 432			11 432
Créances et Valeurs mobilières	184 240		179 439	4 800
<b>Total</b>	<b>7 136 986</b>	<b>16 894</b>	<b>179 439</b>	<b>6 974 440</b>
<b>Répartition des dotations et reprises :</b>				
Exploitation			179 440	
Financières		16 894		
Exceptionnelles				

La FFJDA a avancé à la SCI INJ la trésorerie nécessaire à la construction des bâtiments.

La créance s'élève à 10 156 981€ au 31 décembre 2024.

Une provision pour dépréciation de cette créance a été constituée à hauteur de la quote-part de la participation de la FFJDA (76 %) de la situation nette négative de 9 131 783€ de la SCI INJ, soit 6 940 155€ conformément à la recommandation de la Cour des Comptes.

Par ailleurs, il existe un nantissement sur le placement AXA de 2 400 000 sur le prêt IN FINE de la SCI INJ du même montant.

Pour information, la SCI a choisi de revoir son plan d'amortissement sur la partie gros œuvre, la durée d'amortissement de la part résiduelle court jusqu'au terme du bail emphytéotique.

## Notes sur le bilan

### Fonds propres

#### Tableau de variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de re	1 871 024				1 871 024
Fonds propres avec droit de re					
Ecart de réévaluation					
Réserves	4 338 737				4 338 737
Report à Nouveau	-4 137 370	480 514			-3 656 856
Excédent ou déficit de l'exercice	480 514	-480 514	1 294		1 294
<b>Situation nette</b>	<b>2 552 905</b>		<b>1 294</b>		<b>2 554 199</b>
Fonds propres consomptibles					
Subventions d'investissement	4 731 802		6 249 214		10 981 017
Provisions réglementées					
Droits de propriétaires (Commo					
<b>TOTAL</b>	<b>7 284 707</b>		<b>6 250 509</b>		<b>13 535 216</b>

## Notes sur le bilan

### Provisions

#### Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires	309 250		43 524		265 726
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	2 501 507		45 264		2 456 243
<b>Total</b>	<b>2 810 757</b>		<b>88 788</b>		<b>2 721 969</b>
<b>Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :</b>					
Exploitation			88 788		
Financières					
Exceptionnelles					

## Notes sur le bilan

### Dettes

#### Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 25 247 324 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	1 883	1 883		
- à plus de 1 an à l'origine	4 060 356	1 929 700	806 086	1 324 570
Emprunts et dettes financières divers (*)	6 900	6 900		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 994 345	2 994 345		
Dettes fiscales et sociales	1 676 198	1 676 198		
Dettes sur immobilisations et comptes				
Autres dettes (**)	1 359 632	1 359 632		
Produits constatés d'avance	15 148 011	15 148 011		
<b>Total</b>	<b>25 247 324</b>	<b>23 116 668</b>	<b>806 086</b>	<b>1 324 570</b>
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont :	1 917 766			

#### Charges à payer

	Montant
Fournisseurs FAR	1 012 612
Int?r?ts courus ? payer	1 383
Provision cong?s pay?s	292 761
Provision Compte Epargne Temps	76 600
Personnel charges ? payer	116 000
Org. soc. ch. soc. CP	191 374
Org. soc. ch. soc. Compte Epargne T	51 581
Org. soc. ch.. ? payer	18 000
Effort construction	22 831
Taxe apprentissage	1 515
Clients AAE	35 774
B?n?voles notes de frais ? payer	32 945
Charges divers ? payer	62 975
Athl?tes prime performance	272 956
Primes encadrement ? payer	5 242
<b>Total</b>	<b>2 194 547</b>

## Notes sur le bilan

### Comptes de régularisation

#### Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CCA	952 446		
<b>Total</b>	<b>952 446</b>		

#### Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d'avance licenc	14 463 382		
produits constatés d'avance Billett	45 882		
Produits constatés d'avance	621 715		
Produits constatés d'avance formati	17 031		
<b>Total</b>	<b>15 148 011</b>		

Le compte « produits constatés d'avance » comprend essentiellement les 8/12èmes du montant des licences de la saison N+1.

## Notes sur le compte de résultat

### Charges et produits d'exploitation et financiers

---

#### Rémunération des commissaires aux comptes

##### Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 36 000 euros

Honoraire des autres services : 0 euros

Le montant affiché est HT.

## Autres informations

### Effectif

Effectif moyen du personnel : 93 personnes.

	Effectif Hommes	Effectif Femmes	Effectif Total	Effectif équivalent (Temps plein)
Cadres	31	15	46	46
Employés	22	25	47	47
Ouvriers				
Contrat Emploi Solidarité				
Contrat de Qualification				
Contrat Retour Emploi				
Contrat initiative Emploi				
<b>Total</b>	<b>53</b>	<b>40</b>	<b>93</b>	<b>93</b>

### Informations sur les dirigeants

#### Rémunérations allouées aux dirigeants

Le total des rémunérations brutes des 3 plus hauts cadres salariés s'élève à 271 465 €.

## Autres informations

### Engagements financiers

#### Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
<i>Nantissement du placement AXA</i>	2 400 000
Avals et cautions	2 400 000
Engagements en matière de pensions	265 726
Engagements de crédit-bail mobilier	98 172
Engagements de crédit-bail immobilier	
<i>Engagements financiers</i>	221 204
Autres engagements donnés	221 204
<b>Total</b>	<b>2 985 102</b>

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 265 726 euros

- Part des engagements qui ont fait l'objet de provisions : 265 726 euros

#### Fonds dédiés

Subventions affectées

	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations Montant global	Utilisations Dont rembours.	Transferts	A la clôture de l'exercice Montant global	A la clôture de l'exercice Dont fonds dédiés (proj. sans dép.)
	A	B	C	A - B + C			
Coopération sportive Fédération de Slo	20 584 31 539	20 584 31 539	20 584			31 539	
<b>Total</b>	<b>52 123</b>	<b>52 123</b>	<b>20 584</b>			<b>31 539</b>	